

28/05/2018



NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

HPL CAMPUS

Chemin des Mouilles
69130 ECULLY

RENSEIGNEMENTS GENERAUX**MAITRE D'OUVRAGE :****HPL CAMPUS**

63, quai Charles De Gaulle
69463 LYON CEDEX 06
☎ (04) 72 18 95 95

ARCHITECTE**SAAR**

40 Avenue de Grange Blanche
69160 TASSIN LA DEMI LUNE
☎ (04) 72 29 27 04

BUREAU DE CONTROLE**Bureau VERITAS**

16 chemin de Judin
BP 26
69571 DARDILLY Cedex
☎ (04) 72 29 70 70

INGENIEUR BETON**Cabinet AREBA**

44, ancienne route d'Irigny
69530 BRIGNAIS
☎ (04) 72 31 05 12

INGENIEUR FLUIDES**GC2E**

16, rue Louis GUERIN
69100 VILLEURBANNE
☎ (04) 78 54 28 42

ECONOMISTE**Cabinet PHILIPPE**

16, rue Louis GUERIN
69100 VILLEURBANNE
☎ (04) 37 24 07 90

B.E.T. VRD**SYMBIOSE**

440, rue Barthelemy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
☎ (04) 78 60 68 49

PAYSAGISTE**TECHNI-VERT**

ZA Les Lats, 6
69510 MESSIMY
☎ (04) 78 57 37 47

DESCRIPTION GENERALE DU PROGRAMME

HPL CAMPUS se propose d'édifier un programme situé Chemin des Mouilles à Ecully.

La résidence comportera :

- 66 Logements étudiants T1 et T4.

Cette notice est relative uniquement à la résidence étudiante

DESCRIPTION DES PRESTATIONS GENERALES

INFRASTRUCTURES

Fondations selon étude de l'Ingénieur en béton armé. Murs en béton banché, épaisseur suivant les indications des plans de l'Ingénieur en béton armé.

SUPERSTRUCTURES

Murs périphériques et de refends en béton armé ou en brique ou en agglomérés, épaisseur suivant calculs de l'Ingénieur Béton.

Planchers : Dalles pleines en béton armé

Planchers sur locaux non chauffés :

Idem ci-dessus avec isolation thermique réglementaire en sous-face et protection coupe-feu, uniquement sous les logements.

Façades : Isolation thermique par l'extérieur selon plans de calepinage de l'Architecte

Doublage thermique :

Isolation thermique dimensionnée selon les calculs de l'ingénieur thermicien en conformité avec la RT 2012.

Cloisons de distribution :

Cloisons composées de 2 faces plâtre sur âme alvéolaire épaisseur finie 5 cm.

Cloisons de doublage phonique :

Doublage d'isolation phonique contre les parois de la cage d'ascenseur, contre les locaux des ordures ménagères au Rez-de-chaussée.

Escaliers des parties communes :

En cloisonnés en béton armé avec noyau central porteur.

Ventilation mécanique contrôlée :

Extracteurs mécaniques en combles - gaines verticales en tôle en cloisonnées. Entrées d'air frais hygrorégulables, en façade de pièces principales, extraction par bouches dans les pièces de service, selon calculs des ingénieurs thermicien et acousticien.

Pour parkings : Ventilation naturelle des parkings pour évacuation des gaz brûlés selon réglementation en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

Chutes et grosses canalisations :

Chutes en P.V.C. en cloisonnées dans la traversée des appartements par cloisons d'épaisseur conforme à la nouvelle réglementation acoustique.

Collecteurs en P.V.C. au RDC.

Raccordement au réseau public sur tabouret extérieur.

Toiture :

Toiture terrasse non accessible étanchée + graviers (ou autre protection selon choix du bureau d'études).

DESCRIPTION DES PRESTATIONS LOCAUX PRIVATIFS

REVETEMENT DE SOLS

Etages :

Pose d'un sol PVC classement U2SP3 en lès proposé par la SCCV VENDRESSE + Plinthes bois peintes à choisir dans la gamme proposée par la SCCV venderesse.

RDC :

Sol Carrelage 33*33 ou équivalent + plinthes assorties à choisir dans la gamme proposée par la SCCV venderesse.

REVETEMENTS FAIENCES

Cuisine : 3 rangs de faïence blanche 20 X 20 sur dossier au droit du meuble sous évier et de la plaque de cuisson y compris retour latéral

Salle de bains : Revêtement en faïence couleur 20 x 40, sur les 3 faces au droit du receveur sur toute hauteur à partir du sol, à choisir dans la gamme proposée par la SCCV venderesse.

PEINTURES * couleur blanche

Sur tous les plafonds compris dans les placards :

Préparation des supports, une couche d'impression et deux couches de peinture acrylique, finition mate.

Sur menuiseries intérieures :

Préparation des supports, une couche d'impression et deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Sur murs et cloisons :

Dans les pièces humides (cuisine, salle de bain, WC) :

Préparation des supports, une couche d'impression et deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans le séjour, chambres, dégagement entrée :

Préparation des supports, une couche d'impression et deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

MENUISERIES EXTERIEURES

Fenêtres et portes fenêtres en P.V.C. double vitrages ouvrant à la française selon étude thermique conforme à la RT 2012.

Fermetures extérieures par volets roulants (sauf salle de bains recevant 1 vitrage translucide), manœuvre par tringle rigide selon dimensions ou fermeture par volets battant ou coulissants.

Sur fenêtres avec partie fixe basse verre de sécurité.

MENUISERIES INTERIEURES

Blocs portes âme alvéolaire gravée avec huisserie métallique ou bois au choix du maître d'ouvrage, 1 vantail suivant plan y compris butée de porte.

Béquilles et plaques de propreté en métal aspect ALU

Porte palière de sécurité avec âme métallique et serrure de sûreté 3 points, seuil "à la Suisse", judas optique, poignée, bec de canne intérieur et extérieur y compris butée de porte.

Placards aménagés:

Portes planes coulissantes type sogal ou équivalent, revêtement mélaminé blanc sur vantail aggloméré ou ouvrant à la française suivant dimension et plan de vente.

- Placard de moins de 1.20m : un rayonnage sur toute la largeur avec tringle penderie.

- Placard de plus de 1.20 m : 2/3 avec un rayonnage plus une tringle de penderie, 1/3 avec 2 rayonnages.

PLOMBERIE :

Distribution encastrée à partir de la colonne montante en gaine palière :

Vanne de coupure, manchon pour recevoir un compteur individuel (non fourni) en gaine technique

Raccordement aux appareils en tube polyéthylène

Evacuation en tube P.V.C.

Robinetterie mitigeur Roca ou équivalent sur baignoires et lavabos.

Dans les cuisines :

- Dans les cuisines :

Arrivées EF+ EC + évacuation EV.

Kitchenette avec évier, plaques de cuisson et frigo intégrés.

Meuble haut stratifié largeur 120cm, composés d'un caisson de 40cm avec portes ouvrant à la française, équipées de charnières invisibles avec amortisseur, étagères et élément au-dessus de la plaque de cuisson y compris coffrage fond lame d'air 5/10 pour remonter des vapeurs de cuisson.

Dans les salles de bains principales :

Simple vasque sur plan de toilette post formé, sur meuble bas 2 portes et équipé d'une étagère.

Bandeau en stratifié avec éclairage, miroir à tain argenté au droit des plans de toilette des salles de bains principales.

Les salles de bains seront équipées d'un Bac à douche 80*80 selon les plans. Les bacs devront comporter trois parois.

Mise en place d'une tringle + rideau au droit du bac à douche

Dans les WC : réservoir et cuvette en porcelaine vitrifiée teinte blanche, abattant double, réservoir avec économiseur d'eau (3/6 l).

Chauffage et production d'eau chaude :

- Chauffage électrique individuel.
- Radiateur sèche serviettes électrique dans la salle de bains.
- Production ECS collective par PAC sur ballon Thermodynamique.

Le lot Plomberie sera calculé par l'ingénieur fluide

ELECTRICITE :

Installation encastrée conforme à la norme C15100 et suivant calculs de l'ingénieur fluide.

Tableau de protection avec disjoncteur dans placard encastré.

Appareillage type : ESPACE d'ARNOULD ou similaire.

Hall : Point lumineux plafond, 1 prise 16 A.

Séjour : 5 prises 16 A minimum (ou 1 prise pour 4 m2) dont 1 prise à hauteur à proximité de la commande d'éclairage, 1 point lumineux en plafond.

Chambre principale : 4 prises 16 A dont 1 à hauteur à proximité de la commande d'éclairage et un point lumineux en plafond.

Chambres secondaires : 3 prises 16 A et un point lumineux en plafond.

Cuisine : 1 sortie de câbles 32 A, 3 prises 16 A dont 1 à hauteur (1.20m) et 1 à hauteur (1.20m) à proximité de la commande d'éclairage, 1 point lumineux en plafond
Une réglette positionnée au-dessus du meuble évier
L'équipement est adapté en fonction de la Kitchenette.

Salle de bains : 1 point lumineux classe II (bandeau) au-dessus du plan vasque, 1 point lumineux en plafond, 1 prise 16 A en hauteur et 1 prise 16A à hauteur (1.20m) à proximité de la commande d'éclairage.

Salle d'eau : 1 point lumineux en plafond et un au droit du lavabo, en applique, 1 prise 16 A en hauteur

WC : 1 point lumineux en plafond, 1 prise à hauteur (1.20m) à proximité de la commande d'éclairage (WC PMR)

Dégagement : 1 point lumineux en plafond, 1 prise 16A.

Pour la fibre un fourreau en attente.

TELECOMMUNICATIONS :

Radio - T.V.

Antenne collective en toiture pour capter la télévision numérique terrestre et hertzienne, modulation de fréquence.

Prises encastrées selon norme C15100.

Téléphone : Pour tous les appartements conforme à la norme C15100, 1 prise RJ45, 1 joncteur par pièce principale le tout selon calcul de l'ingénieur fluide.

Porte d'accès immeuble :

Déverrouillage de la ventouse par badge système vigik. Programmation des badges, logiciel NORALCY

Platines de rue à défilement BATI CONNECT avec touches d'appel ; dans l'appartement 1 combiné vidéophone placé à bonne hauteur (1.30 m du sol fini) avec ronfleur incorporé, commande de la ventouse de la porte d'accès à l'immeuble.

La réception située en RDC sera équipé d'un combiné vidéophone pour décondamnation de la porte d'accès à la résidence.

Internet locataires

Mise en place d'un réseau VDI avec baies de brassage

Distribution par câble CAT 6A

Signal internet sur borne WIFI dans les circulations : nombre à définir en fonction des études

AMENAGEMENT DES PARTIES COMMUNES

PARTIES COMMUNES INTERIEURES

Hall d'entrée : Il fera l'objet d'une étude de décoration particulière par l'architecte et comprendra notamment :

- Sols carrelage décoratif (40*40 cm) selon projet de l'architecte, appareillage selon plans de l'architecte avec accord du maitre d'ouvrage.
- Revêtements muraux décoratifs à définir par l'architecte avec accord du maitre d'ouvrage.
- Porte d'accès : ensemble en acier laqué ou aluminium selon étude de l'architecte, condamnation par ventouses électromagnétiques.
- Eclairage décoratif asservi à un ou plusieurs détecteurs de présence.
- Panneau d'affichage plus poubelle

Boîtes aux lettres : Modèle agréé par la Poste à définir après étude de décoration de l'architecte.

Paliers d'étages et circulations :

- Sols : PVC
- Murs : peinture au choix de l'architecte avec accord du maitre d'ouvrage.
- Plafonds : acoustique type Gyptone.
- Portes d'escaliers : porte à âme pleine, béquille, ferme portes.
- Eclairage : Downlights asservies à un ou plusieurs détecteurs de présence.

PORTES D'ACCES VEHICULES

Sans objet.

LOCAUX COMMUNS :Local poubelles :

- Sols : en carrelage plus plinthes.
- Murs : béton brut de décoffrage ou en agglomérés de ciment jointoyés.
- Plafonds : dalle béton brut ou avec isolation thermique non peinte.
- Eclairage : un point lumineux en plafond sur minuterie.
- Un robinet de puisage (verrouillable) et un siphon de sol.

Local Vélos :

- Sols : en béton brut.
- Murs : béton brut de décoffrage ou en agglomérés de ciment jointoyés.
- Plafonds : dalle béton brut ou avec isolation thermique non peinte.
- Eclairage : un point lumineux en plafond sur minuterie

Cafétaria :

- Sols : en carrelages plus plinthes.
- Murs et plafonds: Peinture acrylique mate
- Fluides en attente pour mise en place d'une cuisine.

Local laverie :

- Sols :

Sol Carrelage 20*20cm ou équivalent + plinthes assorties à choisir dans la gamme proposée par la SCCV venderesse y compris bonde de sol pour évacuation.

Murs :

Faïence 20*20cm mural sur une hauteur de 1.50m ht, traitement peinture satiné pour compléter le mur.

Plafonds comprenant isolation et faux plafond peint.

Aménagement spécifique aux laves linges (nombre 2)

Réalisation d'un socle de 80cm x 80 cm et de 15 cm de haut par équipement (2 laves linges)

Une garde de 30 cm minimum derrière chaque socle sera prévue à l'arrière de chaque équipement

L'alimentation en eau chaude des laves linges se fera à partir de la chaudière collective.

L'évacuation des 2 machines sera réalisée par un diamètre 100 mm (40mm à ras du sol) avec T de raccordement et une réduction de 100/40orienté vers le haut de la machine.

Un siphon avec trappe de visite sera mis en place avant la sortie à l'égout.

Aménagement aux sèches linges (nombre 2)

Réalisation d'un carottage extérieur pour l'évacuation (diamètre100 ou 160 pour 2 séchoirs) de chaque séchoir.

Le local sera équipé d'une VMC avec clapet coupe-feu et d'une entrée d'air.

Raccordement électrique du local :

Un boîtier de raccordement par équipement électrique à 1.10m de hauteur

Le local sera raccordé en en Tétra

Pour la centrale de paiement, un boîtier de raccordement électrique sera mis en place est positionner à 120clm du sol. Un câblage en goulotte entre centrale de paiement et chaque machine sera mis en place.

2 prises 16A 30mA seront installées à l'opposé des sèches linges.

Bureau Gestionnaire :

Le bureau gestionnaire sera attenant au hall d'entrée, fermé porte avec serrure 3 points ;

Le sol sera de même nature que le hall, et les murs recevront une peinture satinée.

Le bureau sera équipé de 5 prises de courant et 4 prises RJ45 en liaison avec la baie de brassage.

La baie de brassage sera positionnée dans le bureau et climatisé

Ascenseur :

1 appareil par immeuble, type Orona 3G ou équivalent, desservant tous les étages et le sous-sol.

Portes palières coulissantes à ouverture latérale.

Téléphone main libre raccordé sur la télésurveillance de l'installateur. A définir par le MO

<u>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES</u>
--

Aménagement d'espaces verts paysagés selon étude architecte et réalisée pour partie en pleine terre.

LABELLISATION

Cette opération est conforme à la RT 2012, elle répond aux exigences acoustiques exigées par la réglementation.

D'autre part il est convenu que le présent descriptif et Toutes les études des prestations décrites ci dessus sont réalisées par les bureaux d'études qui pourront les modifier si elles ne rentrent pas dans les exigences demandées :

- Structure (BA)
- Fluide (Plomberie - Electricité - VMC).
- BET VRD
- Maitre d'œuvre

L'ensemble est contrôlé et validé par le bureau de contrôle VERITAS

AVERTISSEMENT

Il est convenu que le Maître d'Œuvre pourra, avec l'accord du Maître d'Ouvrage, accepter de l'entreprise ou proposer de lui-même la modification ou l'adaptation de plans, prestations matériaux ou marques en les remplaçant par des choix techniques qu'il jugera au moins similaires, c'est-à-dire de caractéristiques équivalentes ou supérieures, notamment en raison des suggestions et impératifs techniques, administratifs ou esthétiques.

Il est enfin expressément précisé que les prestations et matériaux liés à l'aspect extérieur de l'immeuble (par exemple tuiles, enduits et traitements des façades, menuiseries extérieures...) ne seront arrêtés définitivement qu'en cours de chantier après accord éventuel de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est précisé que les appareils ménagers susceptibles de figurer sur les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et qu'ils ne sont pas fournis.

Les matériaux, procédés, équipements ou marques indiqués dans la notice descriptive pourront être modifiés en raison de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ou en cas de force majeure, sous conditions de qualité et de caractéristiques techniques similaires.

Ces modifications pourront notamment résulter :

- a) d'une pénurie, même momentanée, ou d'un arrêt de fabrication pour une cause quelconque ou encore de délais de livraison non observés ou trop longs;
- b) d'exigences particulières des Pouvoirs Publics, des services concédés ou des services de sécurité sur des points déterminés de la construction;
- c) d'exigences découlant de nouveaux règlements, normes documents techniques unifiés, qui seraient rendus applicables à l'immeuble ;
- d) de nécessités techniques mises en évidence au cours de la construction.

En cas d'impératifs techniques ou esthétiques, l'architecte se réserve le droit de remplacer certains matériaux, ou modifier certaines prestations ou aménagement en accord avec les règles de l'art.

Il est précisé que tous les éléments de décoration et d'équipements figurant sur les plans ne constituent en aucune manière une obligation de la part du vendeur.

<p style="text-align: center;">CAS DE MODIFICATIONS TECHNIQUES INTEGREES DANS LE CONTRAT DE RESERVATIONS OU SES ANNEXES</p>
--

Accord du maître d'œuvre :

Les modifications techniques apportées à la base générale du contrat notamment au niveau des plans et descriptifs type, suite à une demande spécifique du client, ne deviendront définitives qu'après acceptation écrite du maître d'œuvre tant sur les travaux que sur leur compatibilité avec le délai imparti.

Fait à

Le

Le réservataire

Le réservant